



Réf. Farde e-Assemblées : 2309136

N° OJ : 2

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/01/2020

Objet : SJ 47.001/SM.- Occupation précaire.- Asile de Nuit.- Bâtiment E Blue Star.- CityDev.- Convention.-
Occupation d'espaces supplémentaires (Bloc F).- Avenant 8.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale,

Vu la convention de mise à disposition du bâtiment E dans le complexe de bâtiments dit le « Blue Star », sis rue du Planeur 6-10, conclue entre la Ville et CityDev pour l'hébergement de migrants et sans-papiers (asile de nuit), du 10 juin 2018 au 15 novembre 2018;

Vu les avenants successifs prolongeant la mise à disposition jusqu'au 31 janvier 2020;

Considérant que pour des raisons humanitaires, il convient de prolonger la convention d'occupation jusqu'au 31 mars 2020 et d'obtenir un droit d'occupation supplémentaire de deux étages de l'aile adjacente à l'occupation actuelle (Bloc F sis 1426, Chaussée d'Haecht) pour la même période;

Que les lieux seront toujours gérés par les asbl Plateforme Citoyenne et Médecins du Monde avec lesquelles il conviendra de conclure un 8ème avenant à la convention initiale.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Adopter l'avenant prolongeant jusqu'au 31 mars 2020 la convention d'occupation précaire du bâtiment E sur le site Blue Star, sis rue du Planeur 6-10 à 1130 Bruxelles conclue entre la Ville et CityDev et accordant un droit d'occupation de deux étages de l'aile adjacente à l'occupation actuelle (Bloc F sis 1426, Chaussée d'Haecht) pour la même période.

Annexes :

[Avenant 8 fr nl \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)